



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_013

SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de la convocation : 27/03/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Sébastien CATHALA, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Jean-Philippe BORELLO, Mme Marie-Claire GAUSSENS, Mme Lola GOILLOT, Mme Anne-Sophie SOEIRO.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Mathieu BORDENAVE

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :

Approbation et vote du CFU 2025

M le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote de CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Entendu que M le Maire ne prend pas part au vote, et quitte la salle, laissant l'assemblée sous la présidence de M le 1^{er} Adjoint

Considérant les éléments susvisés, M le 1^{er} Adjoint présente & soumet le CFU 2025 au vote du conseil municipal.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	280 200.03	Dépenses	237 940.34
Recettes	255 595.95	Recettes	184 576.68
Résultat d'exercice	-24 604.08	Résultat d'exercice	-53 363.66

Soit **-77 967.74**

RAR dépenses

0.00

RAR recettes

0.00

Résultat cumulé	-77 967.74
-----------------	------------

Reports exercice antérieur	48 321.18		181 363.87
Résultat de clôture	23 717.10		128 000.21



Soit	151 717.31
------	------------

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le CFU 2025 tel que présenté

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 04 avril 2026